



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue Pierre Decoster 102 - 104**
Identité du demandeur : **VANDEN EECKHOUDT - CREYF ARCHITECTES**
Demande de : **permis d'urbanisme**

Objet de la demande : **modifier partiellement la destination du rez-de-chaussée de garage en équipement d'intérêt collectif (profession libérale), le nombre de logements de 1 à 4 et la façade à rue, rehausser l'immeuble avant avec rehausse en mitoyenneté, démolir/reconstruire partiellement des volumes en intérieur d'îlot, aménager des terrasses et mettre en conformité le bâtiment central - PU 28833**

PRAS : zones mixtes

Motif principaux de l'enquête :

- Application de la prescription particulière 3.5.1° (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) ;
- Application de la prescription générale 0.6 du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) ;
- Dérogation au RRU, Titre I, Article 4 (profondeur de la construction) ;
- Dérogation au RRU, Titre I, Article 6 (toiture – hauteur) ;

L'enquête publique se déroule :

A partir du 11/02/2025 et jusqu'au 25/02/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 25/02/2025, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 18 mars 2025.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 05.02.2025

Par le Collège :
La secrétaire communale,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Betty MOENS

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 28833

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : VANDEN EECKHOUDT - CREYF ARCHITECTES

bien sis :

goed gelegen : Rue Pierre Decoster 102 - 104

A Forest - Te Vorst,

